



Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

2016 fut une année riche en événements.

L'ouverture de notre bar est un franc succès et de l'avis de très nombreux Vauginois c'est un véritable lieu de rencontre et d'animation au sein du village.

Coté infrastructure la route départementale de CADENET RD 45 a été élargie ce qui permet d'améliorer notre sécurité à tous.

2017 sera une année riche en projets et

verra la fiabilisation du réseau d'eau du cours St. Louis vers le chemin de Vaunières.

La mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux sera effectuée.

Et enfin une grande réflexion sur l'aménagement de la place de la mairie sera menée. De plus c'est au premier janvier 2017 que VAUGINES rejoindra la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV).

En cette fin d'année, je remercie particulièrement tous les acteurs associatifs, le conseil municipal ainsi que le personnel communal pour tout le travail accompli.

Je souhaite à toutes et à tous au nom de l'équipe municipale d'excellentes fêtes de fin d'année.

Philippe AUPHAN

pages

<i>Vie municipale</i>	2
<i>Vie associative</i>	5
<i>Les infos</i>	8
<i>Taxes de séjour LMV</i>	10
<i>Communauté d'agglo LMV</i>	13
<i>La Fruitière Numérique</i>	14
<i>Joies et peines</i>	15
<i>Agenda 2016</i>	15
<i>Communiqué...</i>	15

Vie municipale

Les comptes-rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de VAUGINES.

www.vaugines.fr

Résumé - conseil municipal du 16/09/2016

♦ **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF de Vaucluse et autorisation de payer la subvention à la crèche les Minots avant la signature du CEJ**

En 2012, la commune avait approuvé le Contrat Enfance Jeunesse qui la liait à la CAF de Vaucluse pour la période 2012/2015.

Il permet à la commune d'être soutenue financièrement par la CAF et la MSA de Vaucluse pour l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans à la crèche les Minots de CUCURON et au centre aéré Li Grigri de Trescamp.

Ce CEJ étant échu depuis le 31 décembre 2015, il convient de le renouveler pour la période 2016/2019.

Monsieur le Maire rappelle qu'au 01/01/2017, la commune de VAUGINES fera partie de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse qui a la compétence 0-6 ans. Un avenant sera donc être établi à cette date.

La contribution de la commune de VAUGINES à la crèche sera de 11 026 euros pour 2,5 places.

La subvention CAF 2015 pour la crèche est de 5 424,89 € et de 109,69 € pour le centre aéré.

Par ailleurs il est prévu que 80 % de cette subvention soit versé dans l'exercice en cours. Le solde étant versé au vu du compte de résultat de la crèche.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à verser à la crèche les Minots les 80 % de la subvention 2016 avant la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Où l'exposé de monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités relatives au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations de Vaucluse pour la période 2016/2019 et à signer tout document s'y rapportant.

- à régler 80 % de la subvention 2016 avant la signature du contrat.

Dans l'attente des propositions des banques, le 3^{ème} point inscrit à l'ordre du jour, à savoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie, sera débattu lors du prochain conseil prévu le 23 septembre 2016.

Résumé - conseil municipal du 23/09/2016

♦ **Autorisation d'ester en justice :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du recours contre le refus du PC 08414016S0001-GLENZA Nicolas.

Il donne lecture du mémoire correspondant déposé devant le Tribunal Administratif de NIMES par Maître Joëlle FOLANT TOMASIE dans toutes ses composantes notamment en ce qui concerne ses conclusions qui se déclinent comme suit :

- demande d'annulation de la décision,
- demande à monsieur le Maire de ré instruire la demande de monsieur GLENZA,
- demande de condamnation de la commune de Vaugines à verser à monsieur GLENZA la somme de 2 000 € par application de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

Il pense souhaitable que la commune de Vaugines assure sa défense dans cette affaire et invite le conseil municipal à se prononcer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- autorise monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de l'affaire susvisée
- autorise monsieur le Maire à contacter Maître Patrick LIGIER, avocat au Barreau de MARSEILLE pour assurer la défense de la commune de VAUGINES devant le Tribunal Administratif de NIMES,
- autorise monsieur le Maire à prendre toutes les décisions utiles et à signer toutes les pièces de nature à faciliter le bon déroulement de cette affaire.

Résumé - conseil municipal du 18/11/2016

♦ Protocole d'accord sur la répartition des biens de la CCPL

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2017 les communes de LAURIS, LOURMARIN, PUGET, PUYVERT et VAUGINES intégreront la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse et CADENET et CUCURON la COTELUB, entraînant ainsi le démantèlement de la CCPL.

Il précise que lors de la réunion qui s'est tenue en sous-préfecture d'APT le 9 septembre 2016 en présence des représentants de l'Etat, de la DDFIP, de madame la trésorière de PERTUIS, de monsieur le trésorier de CAVAILLON, des présidents de la CCPL, de LMV et de COTELUB ainsi que des représentants des communes de CADENET, CUCURON, LAURIS, LOURMARIN, PUGET, PUYVERT et VAUGINES des éléments d'accord sur le démantèlement de la Communauté de Communes Les Portes du Luberon ont été trouvés.

Ce protocole d'accord a été amendé et validé par le conseil communautaire du 10 octobre 2016. Après avoir donné lecture de ce protocole il demande au conseil de se prononcer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le protocole d'accord sur le démantèlement de la CCPL au 31 décembre 2016 tel qu'amendé par le conseil communautaire et annexé à la présente.

♦ Avis sur la transformation de la CCLMV en communauté d'agglomération

La communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse s'est engagée dans un processus de transformation en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 afin d'élaborer

avec ses communes membres un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, la double condition à laquelle ce changement de catégorie d'établissement public était soumis est désormais réunie.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'extension du territoire intercommunal permet à LMV de dépasser le seuil de 50 000 habitants.

Par ailleurs, suite à la délibération du conseil communautaire du 15 juin 2016 et aux délibérations respectives de ses communes membres, LMV exercera à compter de cette même date, l'ensemble des compétences d'une communauté d'agglomération.

Luberon Monts de Vaucluse a ainsi délibéré en faveur d'un changement de catégorie d'EPCI en demandant sa transformation en agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour être actée, cette transformation doit aussi être approuvée par l'ensemble des communes membres de LMV, y compris les communes entrantes au 1^{er} janvier, selon les conditions requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale :

- soit de 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- soit de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Cette majorité doit également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, dès lors que celle-ci est supérieure au 1/4 de la population totale concernée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la transformation de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse en communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2017

- autorise monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération et nécessaire à son exécution.

♦ Tarif location ancienne école

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de rajouter au tarif de location de l'ancienne école le créneau 6 à 8 heures de location hebdomadaire pour 60 €/mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le tarif de location de l'ancienne école pour les associations pratiquant des activités hebdomadaires payantes comme suit :

- **15 euros** par mois pour un forfait de 1h d'utilisation hebdomadaire

- **28 euros** par mois pour un forfait de 1h à 3h d'utilisation hebdomadaire

- **50 euros** par mois pour un forfait de 3h à 6h d'utilisation hebdomadaire

- **60 euros** par mois pour un forfait de 6h à 8 h d'utilisation hebdomadaire

Solidarité sud Luberon

Depuis le début du mois novembre, 50 jeunes mineurs non accompagnés sont accueillis à GRAMBOIS suite au démantèlement de la jungle de CALAIS.

Ces jeunes sont originaires d'ERYTHREE, dictature où torture et agressions sont leur quotidien. Ils n'y ont aucun avenir possible.

Un collectif de citoyens s'est formé pour soutenir et accueillir au mieux ces jeunes afin de rendre cette situation supportable.

C'est pourquoi un appel aux dons matériels et à toutes les bonnes volontés est fait auprès de la population locale. Une grande collecte de vêtements a été organisée à leur arrivée ce qui a permis de les accueillir dans des conditions dignes.

Leurs besoins évoluent tous les jours et notre soutien est nécessaire. Actuellement, ils ont besoin de fourniture scolaires (cahiers, stylos), de produits d'hygiène, de jeux de société ou de cartes pour occuper leur temps et des savoir-faire divers. **Avant de déposer vos dons, se renseigner sur les besoins.**

Vous pouvez trouver tous les renseignements utiles pour les soutenir sur :

- la page Facebook : bienvenuesudluberon
- le site de la mairie de GRAMBOIS : www.grambois.fr

Vous pouvez déposer vos dons à la **bibliothèque de CUCURON** ou à la **mairie de VAUGINES**. Merci pour votre investissement.

Déposer vos dons
en mairie de VAUGINES

ou à la bibliothèque
de CUCURON

Vœux du maire : 6 Janvier à 19h à la maison commune

Monsieur le Maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous
La mairie est ouverte au public :

mardi-jeudi-vendredi de 13h 30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h

Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51

Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr - site Internet : www.vaugines.fr

Vie associative

Lire a Capello

La bibliothèque a repris ses activités habituelles après le calme de l'été. L'exposition Jean-Henri FABRE, restée en place jusqu'en octobre, a attiré de nombreux visiteurs séduits par la beauté des planches de fleurs, insectes et champignons. Un diaporama sympathique sur CUBA a été présenté en octobre.

Les jeux pour les enfants, une fois par mois, sont très prisés. Les autres mercredis : origami, contes et dessins. La bibliothèque accueille régulièrement les écoliers des petites classes.

Les mercredis de décembre, les 7, 14 et 21 seront consacrés à la décoration de Noël. Les adultes sont invités à venir échanger leurs recettes de pâtisserie, confiserie et chocolat.

En janvier, les animations tourneront autour de la confection d'épouvantails pour les jardins.

A vos plumes ! Comme chaque année, l'opération « dis-moi dix mots » invite chacun à jouer



et à s'exprimer autour de dix mots, sous une forme littéraire ou artistique. Nul besoin d'être écrivain ou féru d'informatique pour participer à cet exercice qui stimule la créativité. Avatar, canular, émoticône, favori, fureteur, héberger, nomade,

nuage, pirate, télésnober appartiennent (pour la plupart) au vocabulaire courant et à celui de l'informatique. Des rencontres sont régulièrement organisées où certains présentent leurs textes, mais où d'autres viennent simplement écouter. Prochaines rencontres le 15 décembre et le 12 janvier.

Venez découvrir les nouveautés de la rentrée littéraire : Petit pays, Ma part de Gaulois, Tropique de la violence, l'Arabe du futur 3 et bien d'autres. Ainsi que les nouveaux livres disponibles sur les liseuses, que vous pouvez emprunter pour tester ce nouveau mode de lecture.

Au 31 décembre 2016, le réseau des 7 bibliothèques de la communauté de communes des Portes du Luberon n'existera plus pour cause de démantèlement de cette communauté. Ce qui entraîne la suppression de la carte unique d'accès aux autres bibliothèques et du catalogue commun.

En concertation avec la mairie, il a été décidé de ne pas fondre notre bibliothèque dans la médiathèque de CAVAILLON et de rester autonome toujours appuyée par la BDP bien sûr.

Notre fonctionnement de bibliothèque municipale gérée par une association est apparu peu compatible avec une grande médiathèque très administrative.

Ceci implique un remaniement de notre catalogue informatisé, auquel travaille Alain MONTAVID.

Les relations avec la médiathèque de CAVAILLON seront précisées. Nous pourrons vous en dire plus dans le prochain « De Source Sûre ».

Nous comptons sur votre présence à l'Assemblée Générale de Lire a Capello qui se tiendra le samedi 28 janvier à partir de 16 heures.

Si vous êtes nouveau à VAUGINES, n'hésitez pas à venir nous voir pour découvrir nos différentes activités.

Soirées-jeux, keskecé ?

Depuis quelques mois, les mentions de soirées-jeux se multiplient et d'étranges affiches les annonçant fleurissent dans le village. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Le monde des jeux de société - puisque c'est de cela qu'il s'agit - revêt maints aspects, et ce vaste univers est bien souvent insoupçonné.

Selon les générations, les jeux connus peuvent être les jeux traditionnels (jeu de l'oie, belote, tarot, bataille navale,...), les jeux des années 70/80 (Monopoly, Cluedo, Trivial Pursuit,...) ou les jeux "à licence" (ceux qui fleurissent dans les rayons des supermarchés à Noël).

Mais rares sont les noms de jeux de société dits « modernes » à être connus.

Pourtant, il existe une offre incroyablement diversifiée ! Et l'expliquer au non-initié est très compliqué, parce qu'il n'y a pas dans la culture commune d'exemple qui pourrait servir de base d'explication.

Il faudrait d'abord se débarrasser des idées reçues qui collent au mot "jeux". A commencer par le cliché « jeu = pour les enfants », cliché entretenu par les "jeux à licence", qui sont aussi riches en matériel plastique que pauvres en intérêt.

Ensuite, oublier le souvenir de parties jouées plus jeune, qui sont rarement gratifiantes. La faute à des mécaniques très simples (essentiellement basées sur le lancer de dés) et des durées de jeu très longues, sans renouvellement de l'intérêt ludique.



En pratique

- Tous les 15 jours, en alternance mardi/vendredi.
- Le mardi, c'est au bar, le vendredi à la bibliothèque.
- Les dates sont affichées au fur et à mesure sur les magnifiques affiches que vous pourrez retrouver à différents endroits du village.
- Nous commençons vers 18 heures, mais les arrivées s'égrènent généralement sur le début de soirée.
- Nous dînons (bien !) tous ensemble avec ce que chacun apporte...
- Pour les enfants, une fois par mois, un après-midi leur est plus spécifiquement dédié, à partir de 16 heures à la bibliothèque. Mais ils peuvent aussi venir en première partie de soirée.

Il faut ensuite être guidé dans cette galaxie de jeux modernes, puisque le choix est immense.

Et du choix, il y en a pour tous les goûts : stratégie, réflexion, communication, compétitif ou coopératif, d'ambiance, de dextérité, abstrait ou à thème fort, du plus simple au plus complexe...

Alors si vous êtes intrigués par cet inconnu, n'hésitez pas à venir tester... Jouer, c'est aussi rigoler, discuter, réfléchir, vibrer...

Ping-pong à VAUGINES

Vous aimez le ping-pong ? Vous souhaitez vous y remettre ? Rendez-vous à l'ancienne école tous les mardis et jeudis de 17h à 19h. Nous avons à votre disposition raquettes et balles pour les personnes intéressées. C'est gratuit.



Comité des fêtes

Après un été bien rempli, l'équipe du comité des fêtes remercie toutes les personnes qui l'ont soutenue par leur présence aux manifestations. En particuliers à la soirée gauloise où de nombreux Vauginois se sont dégouillés. Merci encore.

Bientôt Noël et ses manifestations. Le marché de Noël le 11 décembre attire toujours autant de personnes costumées en provençaux à l'occasion de la crèche vivante.

Le samedi 17 décembre, coupe du sapin, décoration de l'arbre et dégustation des 13 desserts.

Je remercie très chaleureusement toute mon équipe qui a fourni un travail formidable.

Le président



Les amis de St. Barthélemy

« Avoir confiance et le succès vient avec l'effort de tous »

Les Vauginois qui ont lu le précédent bulletin municipal connaissent les principales raisons pour lesquelles certains membres du bureau ne se représenteront pas lors de la prochaine AG, aux postes qu'ils occupent actuellement.

Il convient donc de dresser un succinct bilan de notre action, depuis la création de l'association à ce jour :

- 78 manifestations ont été organisées. Ce qui aura, nous le pensons humblement, contribué à entretenir le lien social.
- plus de 77 000 € de dons ont été recueillis. Ce qui a permis au conseil municipal, de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les nécessaires travaux de restauration de notre église.



Tout ceci a été le résultat d'une synergie :

L'implication de tous les "bureaux" et "conseils d'administration" de notre association qui, en organisant maintes manifestations dans ce lieu, ont contribué à faire connaître et aboutir ce beau projet.

L'action du conseil municipal et de notre maire Philippe AUPHAN. Ce qui a permis d'obtenir les subventions nécessaires auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du département et de la région.

La participation de tous les Vauginois et plus largement encore de tous les amoureux de notre église, qui par leur présence, ont témoigné de leur intérêt.

Le soutien enfin et surtout, de toutes les personnes qui sont venues, la plupart gracieusement, nous offrir leurs talents.

En souhaitant que notre association puisse perdurer, sous cette forme ou sous une autre...

Le Président,
Serge NARDIN

Les infos...

Aménagement de la forêt communale

Lors du conseil municipal du 15 janvier 2015 (voir article référencé dans le DSS de mars 2015), nous avons abordé la nécessité de l'aménagement de la forêt communale de VAUGINES avec l'aide de l'Office National des Forêts.

C'est dans le cadre de ce projet, que l'ONF propose chaque année des coupes conformes à cet aménagement.

Le 21 septembre 2016, à NANS les PINS, a eu lieu une vente aux enchères de coupes de bois.

Sur les conseils de l'ONF, monsieur le Maire a accepté une vente à 15 € minimum le stère.

Le stère a atteint les 18 € soit un total d'environ 17 000 € pour la commune.



Subventions aux associations pour 2016

Suite au conseil municipal du 16 juin 2016, les subventions de fonctionnement aux associations ont été allouées comme suit :

	2013	2014	2015	2016
Comité des fêtes de VAUGINES	8 000 €	8 000 €	8 500 €	6500 €
Bibliothèque « Lire à Capello »	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1700 €
Centre Culturel CCCV	400 €	400 €	400 €	750 €
Association des Parents d'Elèves Scolarisés à VAUGINES	300 €	Pas de dépôt de dossier	500 €	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de CUCURON	500 €	Pas de dépôt de dossier	750 €	750 €
Office du Tourisme (correspond à 50 % de la taxe de séjour N-1)	1340,40 €	1687,50 €	881,70 €	1598,95 € (rattrapage de la taxe de séjour 2014 de l'hôtel non pris en compte dans le calcul de 2015)
Appel TCHAD	300 €	Pas de dépôt de dossier	Pas de dépôt de dossier	Pas de dépôt de dossier
Maisons Familiales et Rurales (MFR)	Pas de dépôt de dossier	Pas de dépôt de dossier	Pas de dépôt de dossier	200 €
Les Amis de l'église St Barthelemy	1 000 €	Pas de dépôt de dossier	Pas de dépôt de dossier	Pas de dépôt de dossier
TOTAL	13 840,04 €	12 087,50 €	13 031,70 €	11 998,95 €

A la prise de fonction lors du nouveau mandat (mars 2014), les modalités des dossiers de demandes et les attributions des subventions aux associations ont été revues et mis en application dès 2015 pour être en conformité avec les textes de référence dont la circulaire du 18 janvier 2010.

Il faut savoir qu'une subvention est une aide financière à une association déclarée et que celle-ci ne peut être reprise après son versement, même si elle n'est pas utilisée dans sa totalité. D'où l'intérêt, chaque année, d'évaluer les besoins réels des associations : leurs projets et l'estimation de leurs coûts, l'état financier de la structure basé sur les bilans et l'état des comptes.

Une subvention est réétudiée à chaque demande et pas systématiquement reconduite. Seule l'étude des besoins, en commission, peut justifier de son montant.

Ce n'est pas anodin. C'est de l'argent public et il faut en tout point de la transparence, aussi bien du conseil municipal que des associations.

Cet argent est le denier de nos concitoyens (vos impôts et taxes). De plus, et ce n'est un secret pour personne, la dotation de l'Etat allouée aux communes est en baisse régulière. Bien que restant vigilante, la commune continue à aider les associations à une juste hauteur, leur permettant ainsi de continuer leurs activités sans aucun souci comme par le passé. Merci encore pour leur dévouement et leur implication dans la vie du village.

Une précision : la Maison Familiale Rurale a fait une demande cette année et nous y avons répondu favorablement. C'est une structure qui propose des formations en alternance à des jeunes de la 4ème au BTS dans notre département. L'occasion d'accompagner 4 élèves qui résident sur notre commune dans leur projet professionnel. Toutes les associations qui ont déposées une demande de subvention pour l'année 2016 (demande accordée ou non), seront recontactées par courrier, afin de leur faire parvenir le dossier type dès la fin de cette année. **Vous pouvez d'ores et déjà noter que vos demandes de subvention devront parvenir en mairie avant le 31 mars 2017. Passé ce délai, elles ne seront pas recevables. Téléchargeable sur le site de la mairie.**

Aides au logement

Un nouveau mode de calcul mis en place pour les aides au logement (Allocation de Logement Social, Allocation de Logement Familial, Aide Personnalisée au Logement).

Les aides au logement sont actuellement délivrées à quelque 6,5 millions de bénéficiaires, locataires ou propriétaires, sous conditions de ressources. Un coût de 15 milliards d'euros par an à l'Etat. Jusqu'ici, seul les revenus imposables étaient pris en compte dans le calcul.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, et l'entrée en vigueur d'un décret de la loi de finances (article 140), la méthode de calcul a changé pour l'attribution des aides au logement. Rentrant en application à partir du 1^{er} octobre, la valeur du patrimoine des demandeurs rentre dans le mode de calcul.

Autrement dit, pour apprécier si les ressources du demandeur lui permettent de prétendre ou non aux aides au logement, il faudra désormais ajouter aux revenus qu'il a déclarés pour le calcul de l'impôt sur le revenu, certains revenus du patrimoine qui ne produisent aucun revenu (comme la résidence secondaire) ou qui ne produisent pas de revenus imposables comme les intérêts des livrets défiscalisés : livret A, LDD, livret d'épargne populaire, etc. Dès que le patrimoine dépassera 30 000 euros, le montant des aides au logement versées baissera.

La composition de la famille, le montant du loyer et la zone géographique seront désormais étudiés pour déterminer au plus juste le droit à une aide au logement. Le but étant de mieux encadrer le versement des aides au logement.

Dans notre commune par exemple, pour une personne vivant seule, le montant de l'aide au logement diminue lorsque le loyer est compris entre 598 euros et 741 euros.

Si le loyer pour une personne seule dépasse 741 euros, l'aide au logement est supprimée.

Egalement, nous pouvons noter que les allocations logement seront supprimées pour les enfants des familles assujetties à l'impôt sur la fortune (ISF).

Ceux qui perçoivent déjà des aides au logement aujourd'hui vont recevoir une demande de déclaration de leur patrimoine pour recalculer leur aide.

Mais d'ores et déjà, vous pouvez faire une simulation sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales : www.caf.fr

Taxe de séjour sur le territoire LMV

A partir du 1er janvier 2017, la taxe de séjour est unifiée et perçue au réel par la communauté d'agglomération LMV.

Chaque propriétaire d'un hébergement touristique doit collecter la taxe de séjour auprès de ses hôtes. Les tarifs sont appliqués par jour et par personne en fonction du type d'hébergement concerné: de 0,22 € à 1,65 € (taxe additionnelle incluse)



Afin de faciliter le reversement des produits issus de la taxe de séjour, un site internet dédié est accessible aux propriétaires d'un hébergement: <https://lmv.taxesejour.fr>

Ce site est une plateforme de déclaration sur laquelle les propriétaires d'un hébergement pourront trouver réponses à leurs questions, télécharger différents supports de communication (guides, affiche tarifaire, registre du logeur...), déclarer régulièrement leur nombre de nuitées perçues <https://lmv.taxesejour.fr>

Par délibérations, Luberon Monts de Vaucluse a retenu les tarifs suivants par personne et par nuit. La taxe additionnelle de 10% au profit du Conseil Général de Vaucluse est déjà incluse dans les montants ci-dessous.

Nature de l'hébergement	Tarifs en € / nuitée / personne
*****Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,65 €
****Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,65 €
***Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,10 €
**Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,95 €
*Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,80 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,22 €

Epide

EPIDE : Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi

Vous avez entre 18 et 25 ans, vous êtes sans emploi, peu ou pas diplômé : n'attendez plus, venez découvrir l'EPIDE !

L'EPIDE vous propose une solution différente pour réussir votre projet professionnel et trouver votre place dans la société.

Etablissement public, cofinancé par l'Union Européenne et placé sous la double tutelle des Ministères en charge de l'Emploi et la Ville, il a accueilli près de 30 000 jeunes depuis sa création en 2005 sur 18 centres implantés sur 15 régions, et bientôt 20 centres sur toute la France.

Trois axes de travail pour un parcours pédagogique évolutif :



Construire et réussir son projet professionnel (orientation professionnelle, ateliers de recherche d'emploi, identification de stages et formation professionnelle)

Acquérir une formation générale et spécialisée (remise à niveau en français, mathématiques, sport et informatique, actions pour développer la mobilité : code de la route et accès au permis de conduire).

Apprendre à prendre soin de lui et des autres (accès aux soins, campagne de vaccination, lutte contre les addictions, éducation à la vie affective et sexuelle et à l'hygiène, acquisition de l'autonomie administrative et budgétaire).

Les centres EPIDE les plus proches sont :

MARSEILLE avec 180 places

NIMES avec 150 places

Votre avenir vous attend sur : WWW.EPIDE.FR

L'armée de terre recrute 15 000 postes

Vous avez entre 17,5 et 29 ans (au 1er jour du mois de souscription du contrat d'engagement), vous êtes bachelier au minimum ou détenteur d'un diplôme de niveau IV. Avez-vous pensé à une carrière de sous-officier dans l'armée de terre ?

Suite au processus de recrutement (visite médicale, évaluations sportives, évaluations permettant d'établir votre potentiel informatique, votre niveau d'anglais, votre capacité à vous maîtriser, évaluation de votre comportement et personnalité), vous pouvez incorporer l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) à SAINT-MAIXENT L'ECOLE pour 8 mois de formation. A la sortie, vous quitterez l'école avec le grade de sergent et le certificat militaire de 1er degré. Vous choisissez votre première unité d'affectation en fonction de votre classement final. Vous vous perfectionnez ensuite en école de spécialisation sur une période de 3 à 18 mois selon votre domaine d'emploi. Une fois cette formation de spécialité acquise, vous participerez aux missions, que ce soit sur le territoire national-métropolitain et outre-mer- ou en opérations extérieures.

Vous exercerez des responsabilités humaines et techniques, commanderez des soldats, les formerez, mettrez en œuvre des matériels de haute technologie.

Contractuel en début de parcours, vous pourrez prétendre à devenir sous-officier de carrière. La solde pendant la formation à SAINT-MAIXENT est d'environ 1200 euros net par mois hors primes. La solde augmentera avec les diplômes, les grades successifs et l'ancienneté.

Pour plus d'informations, le site : SENGAGER.FR



Initiative Cavare et Sorgues (ICS)

Une structure à connaître pour créer et financer votre entreprise.

Cette plateforme Initiative France est le premier réseau associatif national de financement de la création / reprise et développement d'entreprises. Elle intervient depuis 16 ans sur le périmètre des communautés de communes de Luberon Monts de Vaucluse (LMV) et Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse. Le rattachement de notre commune, dès janvier 2017, à LMV, vous permettra, futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises, de vous faire accompagner dans votre projet.

Une permanence gratuite d'experts (sur RDV) devrait se mettre en place à la Fruitière Numérique de LOURMARIN afin que vous puissiez bénéficier de ces professionnels (experts comptables, avocats,...)

Contacts

Anne-Laure STRETTI BOUSCARLE

Alexandra DAUDET

Nicole LEON

Initiative Cavare et Sorgues

111 Bd Paul DOUMER

84300 CAVAILLON

Tél : 04 90 78 19 61

mail : initiatives.pcs@orange.fr

site : www.initiative-cavareetsorgues.com



Pôle emploi

A compter du 23 septembre 2016 retrouvez l'ensemble des services dans de nouveaux locaux :



pôle emploi

Lotissement Les Prés Verts

Chemin de la Gourre d'Aure

84120 PERTUIS

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, accès libre

du lundi au jeudi de 12h30 à 16h15 sur rendez vous uniquement

Vous pouvez également effectuer vos opérations grâce aux services à distance : www.pole-emploi.fr

Pour les demandeurs d'emploi **3949** service gratuit + prix d'appel

Pour les entreprises **3995** service gratuit + prix d'appel

Endettement

Jeudi 8 sept	Jeudi 23 fév
Jeudi 29 sept	Jeudi 9 mars
Jeudi 13 oct	Jeudi 30 mars
Jeudi 27 oct	Jeudi 13 avril
Jeudi 10 nov	Jeudi 27 avril
Jeudi 24 nov	Jeudi 18 mai
Jeudi 8 déc	Jeudi 1er juin
Jeudi 12 janv	Jeudi 15 juin
Jeudi 26 janv	Jeudi 29 juin
Jeudi 9 fév	Jeudi 6 juillet

Endetté, surendetté... je peux trouver ma solution

Info de 14h à 15h

Préinscription nécessaire auprès de l'accueil du CMS

Mmes FONT et REYNAUD

Conseillères en économie sociale et familiale

Centre Médico Social de PERTUIS

Tél. 04 90 09 27 00



Communauté d'agglomération LMV

EN QUELQUES LIGNES :

Au 1er janvier 2017, LMV aura le statut de communauté d'agglomération.

Elle sera formée par 16 communes : **CABRIERES d'AVIGNON, CAVAILON, CHEVAL-BLANC, GORDES, LAGNES, LAURIS, LOURMARIN, LES BEAUMETTES, LES TAILLADES, MAUBEC, MERINDOL, OPPEDE, PUGET, PUYVERT, ROBION et VAUGINES.**

Dessinée par M. le Préfet de Vaucluse, votée le 31 mars 2016 par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et validée par les 16 conseils municipaux, cette agglomération de près de **55 000 habitants et 355 km²**, va marquer une nouvelle étape du développement de ce territoire.

L'intercommunalité permet aux communes de mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers en vue d'apporter des services de qualité à l'ensemble des habitants d'un territoire.

L'agglomération **Luberon Monts de Vaucluse (LMV)** sera composée de 55 conseillers communautaires selon l'accord local souhaité par les élus et de près de 300 agents communautaires permanents. Ensemble, ils travailleront à développer le territoire.

Les conseillers communautaires se réunissent régulièrement lors de commissions, bureaux et conseils.

Les commissions sont instituées pour préparer les projets de décisions et les dossiers soumis aux membres du bureau. Elles regrouperont en moyenne 17 élus et seront constituées par thématiques.

Le bureau est un organe officiel auquel le conseil communautaire donne un certain nombre de pouvoirs. Il décide de la pertinence des dossiers présentés en commission et prépare les décisions et délibérations qui seront soumises en conseil communautaire.

Il comptera 17 membres. Le conseil communautaire se réunit régulièrement en séance publique et délibère sur les projets menés par la communauté.

Le président est le représentant de la communauté et chargé de l'administration. Il est élu par les conseillers communautaires.

Il représente l'exécutif de la communauté d'agglomération.

Il délègue certains champs d'action à ses vice-présidents.

En 2017, **les vice-présidents** seront au nombre de 15 et responsables d'un domaine de compétence, autrement dit d'une délégation : environnement, petite enfance, développement économique, médiathèques, musiques actuelles, aménagement numérique, finances, piscines, politique de la ville, mobilité, équilibre social et de l'habitat.

ORGANISÉE EN PÔLES

Au sein de la future agglomération, les services seront organisés en 5 pôles de compétences.

Quatre d'entre eux mettent en œuvre les quatre grands axes de politique publique définis dans le pacte communautaire, le cinquième assure les fonctions supports :

1. Pôle petite enfance
2. Pôle développement environnement et technique
3. Pôle tourisme culture et loisirs
4. Pôle politique de la ville habitat emploi
5. Pôle ressources (finances et ressources humaines)

- cas spécifique : la crèche de CUCURON appartenant à COTELUB : les 2,5 places dévolues à VAUGINES seront conservées dans le temps pour une durée de trois ans renouvelable.

- cas spécifique : la déchetterie de VAUGINES appartenant à LMV : les communes de COTELUB pourront utiliser la déchetterie pour une durée de trois ans renouvelable.

EPCI → Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Site Internet → www.luberonmontsdevaucluse.fr

La Fruitière Numérique

La Fruitière Numérique est une société publique locale (SPL) au capital de 39 000€ avec 3 actionnaires publics : LOURMARIN à 90%, PUYVERT et VAUGINES 5% du capital chacun. Elle a pour objet le développement par l'innovation ouverte des services et usages numériques à destination des territoires, des citoyens et des entreprises. La représentation de la commune de VAUGINES au CA est assurée par Frédérique ANGETTI.

Description

Que diriez-vous d'avoir accès à des collections muséales du monde entier, d'appréhender l'usage des nouvelles technologies, de créer, d'innover, de travailler et de vous détendre au sein d'un même espace, moderne et attrayant ? C'est tout le programme proposé par la Fruitière Numérique dans l'ancienne coopérative de fruits et légumes du village (3200m² bâtiment et espaces extérieurs). La Fruitière Numérique est un véritable lieu de transmission du savoir numérique, un lieu culturel propice à la pensée et à la créativité, un lieu de production intellectuelle et d'apprentissage mais aussi un lieu de découverte, d'échanges et de convivialité au service de la citoyenneté numérique, un lieu ouvert à tous (particuliers, entreprises, écoles, associations, collectivités...)



Le Fab Lab

Plateforme de création numérique ouverte à tous, permettant de bidouiller, de créer des prototypes rapides, de fabriquer... Le Fab Lab s'adresse à toute personne intéressée par la découverte et l'utilisation des techniques de Fabrication Assistée par Ordinateur.

Découpe laser, impression 3D, fraisage 3D, scanner 3D, plotter de découpe... et plus encore ! Le Fab Lab propose également des ateliers de formation à l'utilisation de machines CNC, à la

CAO, à la modélisation 3D, à la réalité augmentée et réalité virtuelle. Il œuvre pour l'accès au numérique pour tous et favorise ainsi l'innovation «ouverte».

Le Grenier

Spécialement aménagé pour le co-working, le Grenier est également un lieu de détente pour les utilisateurs qui peuvent profiter de son salon convivial tout en restant connectés grâce aux ordinateurs et tablettes mis à disposition.

Mais la Fruitière c'est aussi la Halle, le Hangar, le Frigo ! à découvrir en images sur le site Internet www.lafruitiere numerique.com

Tarifs des abonnements et autres prestations à consulter sur le site.

Des animatrices nous ont présenté des machines étonnantes...

Visite de la Fruitière Numérique par les écoliers de VAUGINES

Jeudi 3 novembre 2016, le bus nous a déposés à la Fruitière Numérique de Lourmarin pour voir une exposition sur la mémoire et découvrir le Fab Lab. On s'est séparé en deux groupes : les CE d'un côté, les CM de l'autre. Les CE ont découvert d'abord l'exposition, pendant ce temps, les CM se rendaient dans une pièce où il y avait des imprimantes 3D. Au bout d'une heure, on a inversé.

Dans le Fab Lab des animatrices nous ont présenté des machines étonnantes.

La première était une « mini-cut » qui avec un fil chauffant découpait des objets en mousse grâce à la programmation d'un ordinateur. Une fraiseuse sculptait des formes dans du bois. Une imprimante laser pouvait graver dans différents matériaux. Une imprimante 3D déposait des fils plastiques, couche par couche, pour reproduire des figurines, des pièces. Mais cela peut prendre beaucoup de temps selon la taille, la précision, la texture à donner. Il y avait aussi une découpeuse laser qui permettait de réaliser des stickers.

Dans l'exposition sur la mémoire se trouvaient des jeux mais aussi des panneaux explicatifs. Chaque jeu nous parlait d'une mémoire différente :

- la mémoire **perceptive** qui provient de nos sens
- la mémoire à **long ou court terme**
- la mémoire **épisode**
- la mémoire **procédurale**
- la mémoire **de travail**

L'après-midi, en classe, on a réutilisé ces mémoires avec quelques petits jeux.

Nous remercions La Fruitière Numérique (Thomas, Pauline et tous les autres) pour son accueil et son encadrement.

La Fruitière Numérique

Avenue du 8 Mai D943 - 84160 LOURMARIN

09 67 46 07 40 - 06 81 94 84 96

www.lafruitierenumerique.com



Formation premiers secours



Samedi 5 novembre le personnel de l'école, accompagnée par la conseillère municipale en charge des affaires scolaires, a suivi une formation aux gestes de premiers secours animée par une formatrice du SDIS des Pompiers de PERTUIS.

Deux intervenants des activités périscolaires ont également participé à ce stage. Durant une journée entière, nous avons pu apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une

victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours.

Une deuxième session sera programmée en avril 2017 durant les vacances de printemps afin de permettre aux autres employés municipaux et intervenants périscolaires de participer.

Canal de Provence

Durant l'hiver 2016/2017 les travaux de prolongation du réseau d'alimentation d'irrigation se poursuivront notamment chemin de la Maguelonne, RD45 partie sud de la commune, chemin du Faraud, chemin de Roumagoua, chemin Sourd.

Agenda

DECEMBRE		
17	Comité des fêtes	Coupe du sapin et les 13 desserts
JANVIER		
28	Bibliothèque	Assemblée générale à 16h
FEVRIER		
12	Comité des fêtes	Crêpes

Joies et peines

Décès

Mylène BARTHOLOMOT le 10 octobre 2016

Edmond LAFORET le 14 octobre 2016

Mariages

Béryl KOLLER et Romain ARMAND le 1er octobre 2016

Florence RAILLARD et Jean Pierre GONGUET le 10 septembre 2016

Naissances

Zoé CORNILLON née le 5 octobre 2016

Communiqué

Grippe aviaire

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE)

Circulation rue des grottes

Afin d'améliorer le confort des habitants et renforcer la sécurité routière, un panneau restreignant la circulation aux seuls riverains a été installé et les dos d'âne seront rehaussés.



Mairie de Vaugines

Place de la Mairie - 84160 Vaugines
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr
site Internet www.vaugines.fr